



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

entreprises

Question écrite n° 65020

Texte de la question

M. François Lamy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le développement anarchique des entrepôts logistiques en Essonne. De plus en plus d'entreprises externalisent leurs stocks par la création d'entrepôts logistiques, suscitant l'inquiétude de plusieurs associations et riverains de ces nouvelles constructions dans le département de l'Essonne. Cette logique, dont les implications sur l'aménagement du territoire sont réelles, ne fait l'objet d'aucune maîtrise. Pourtant, la construction de ces entrepôts induit un trafic routier plus important et lourd, une extension de l'urbanisation ainsi qu'une pollution et dégradation des paysages. Face à cette prolifération, il semble utile de mettre en place un groupe d'étude chargé d'évaluer les conséquences environnementales et de proposer des règles favorisant un aménagement harmonieux du territoire. Il lui demande, en conséquence, les mesures qu'il entend prendre pour maîtriser au mieux la construction des entrepôts logistiques.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65020

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4441